



pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Présentation du programme pHARe lundi 6 février 2023

Le harcèlement scolaire

Le harcèlement scolaire se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique au sein de l'école. Elle est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

Lorsqu'un enfant est insulté, menacé, battu, bousculé ou reçoit des messages injurieux à répétition, on parle d'harcèlement.

3 caractéristiques:

- La violence : c'est un rapport de force et de domination entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes.
- La répétitivité : il s'agit d'agressions qui se répètent régulièrement durant une longue période.
- L'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, plus petite, faible physiquement, et dans l'incapacité de se défendre.

Le harcèlement scolaire

Une politique de lutte affirmée par le Gouvernement:

Bulletin Officiel du 30 juin 2022: « Chaque élève doit se sentir accueilli, encouragé dans ses efforts et ses réussites et préservé des discours dévalorisants, de toute forme de discrimination ou de violence et du fléau du harcèlement. »

Inscription dans la loi (loi du 2 mars 2022): les auteurs de harcèlement scolaire commettent un délit, passible d'une peine de 3 ans d'emprisonnement et 45000€ d'amende, à 10 ans d'emprisonnement à 150000€ d'amende selon le jour d'ITT / les conséquences pour la victime

Le programme pHARe

PRÉAMBULE

Le harcèlement sous toutes ses formes nie les valeurs de la République et de son École. L'école est perçue par certains élèves comme un lieu de souffrance en raison de la violence récurrente subie, infligée par leur entourage social immédiat. La prévention du harcèlement est un enjeu majeur pour la réussite éducative : en effet, le fait d'être victime ou auteur de harcèlement entre élèves peut être à l'origine de difficultés scolaires, d'absentéisme, voire de décrochage, mais aussi engendrer de la violence ou des troubles de l'équilibre psychologique et émotionnel. Cela peut conduire à des dépressions graves pour celui qui en est victime, menant parfois jusqu'au suicide. La loi Pour une École de la confiance affirme le droit à une scolarité sans harcèlement. Prévenir et lutter contre le harcèlement est donc un devoir qui s'impose à tous les membres de la communauté éducative.

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement entre élèves qui s'accompagne de nombreux outils de traitement des situations de harcèlement ainsi que de contenus pédagogiques et éducatifs de prévention dispensés tout au long de l'année. pHARe est le gage d'une école ou d'un collège engagé dans la lutte contre tous les phénomènes de harcèlement. Le label ne garantit certes pas l'absence de phénomène de harcèlement dans l'établissement mais offre l'engagement que les situations seront suivies avec la plus grande attention, le bien-être des élèves étant central.

RAPPEL CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES PHARE

CHARTE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.
3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

CHARTE D'ENGAGEMENT DES COLLÈGES pHARe1

1. Mon collège s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.
2. Mon collège s'engage à constituer une équipe ressource de 5 personnels et à suivre la formation dispensée par l'académie.
3. Mon collège prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.
4. Mon collège s'engage à former au moins 10 ambassadeurs collégiens pour devenir acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte.
5. Mon collège s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
6. Mon collège s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, *Safer Internet Day*.
7. Mon collège s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves de la 6^e à la 3^e.

NON AU HARCÈLEMENT

Le programme pHARe

- **une approche non blâmante, dans laquelle le but est de développer l'empathie des élèves, l'entraide, via la MPP (les sanctions peuvent parfois engendrer des représailles, même si elles sont nécessaires en cas de faits lourds)**
- **une équipe formée ("équipe ressource") pour qui le bien être de tous les élèves est la principale préoccupation, des enseignants et assistants d'éducation au centre de cette préoccupation également.**
- **une vision globale: 10h travaillées dans tous les cours sur les compétences psycho-sociales, pour tous les élèves de la 6° à la 3°.**
- **une continuité école / collège, et collège / lycée à venir**

pHARe au collège de Longueau

- **une équipe de direction "pilote" et une équipe de vie scolaire sensibilisée**
- **une équipe ressource composée de 4 adultes formées**
- **une équipe enseignante qui met en oeuvre les 10h de travail sur les compétences psychosociales pour les élèves**
- **une équipe d'ambassadeurs harcèlement, de la 5^o à la 3^o, recrutée sur la base de la motivation**
- **un protocole travaillé en équipe, présenté ce jour aux familles**

L'équipe ressource



**Mme Sinnaeve,
infirmière scolaire**



**Mme Quiquempois,
Assistante Sociale Scolaire**



**Mme Delory,
Psychologue de l'EN**



**Mme Grison,
CPE**

PROTOCOLE PHARE

Découverte de la situation

Via ambassadeurs / parents / élèves qui se confient / personnel qui repère une situation

1

2

Entretien élève cible

effectué par un membre de l'équipe ressource

Analyse du cas

Réunion de l'équipe ressource dans les meilleurs délais et détermination des rôles de chacun / prévenir équipe pédagogique / sanctions selon faits

3

4

Entretiens MPP

Entretiens avec quelques élèves dont les intimidateurs présumés - durée : moins de 3min / entretiens CPE / AED avec recherche de solutions

Entretien famille

En parallèle des entretiens MPP, échanges avec la famille de la cible / orientation vers structures si besoin

5

6

Entretien cible

Après 15 jours max, nouvel entretien formalisé pour faire un point d'étape

7

Entretiens MPP

Nouveaux entretiens avec les témoins / auteurs présumés et recherche de solutions

8

Échange avec la famille

Entretien (téléphonique ou physique) avec la famille de la cible

Réunion équipe ressource

Point sur la situation, bilan des actions mises en place, débriefing global et ajustements éventuels

9

10

Entretien élève cible

Annnonce des ajustements éventuels et point global de situation

11

Actions ajustées

Nouvelle série d'entretiens MPP intervention extérieure HVC ? sanctions éventuelles si faits

12

Bilan global de situation

réunion équipe ressource point famille point élève cible: rdv tous les mois?

Notre protocole pHARé

travaillé par l'équipe ressource
et les pilotes en GPDS

présenté en conseil pédagogique

une trame qui peut prendre du temps
ou sembler longue aux élèves cibles,
mais qui permet des RDV réguliers avec
les intimidateurs présumés, et donc
aider à la prise de conscience, et à la
recherche de solutions

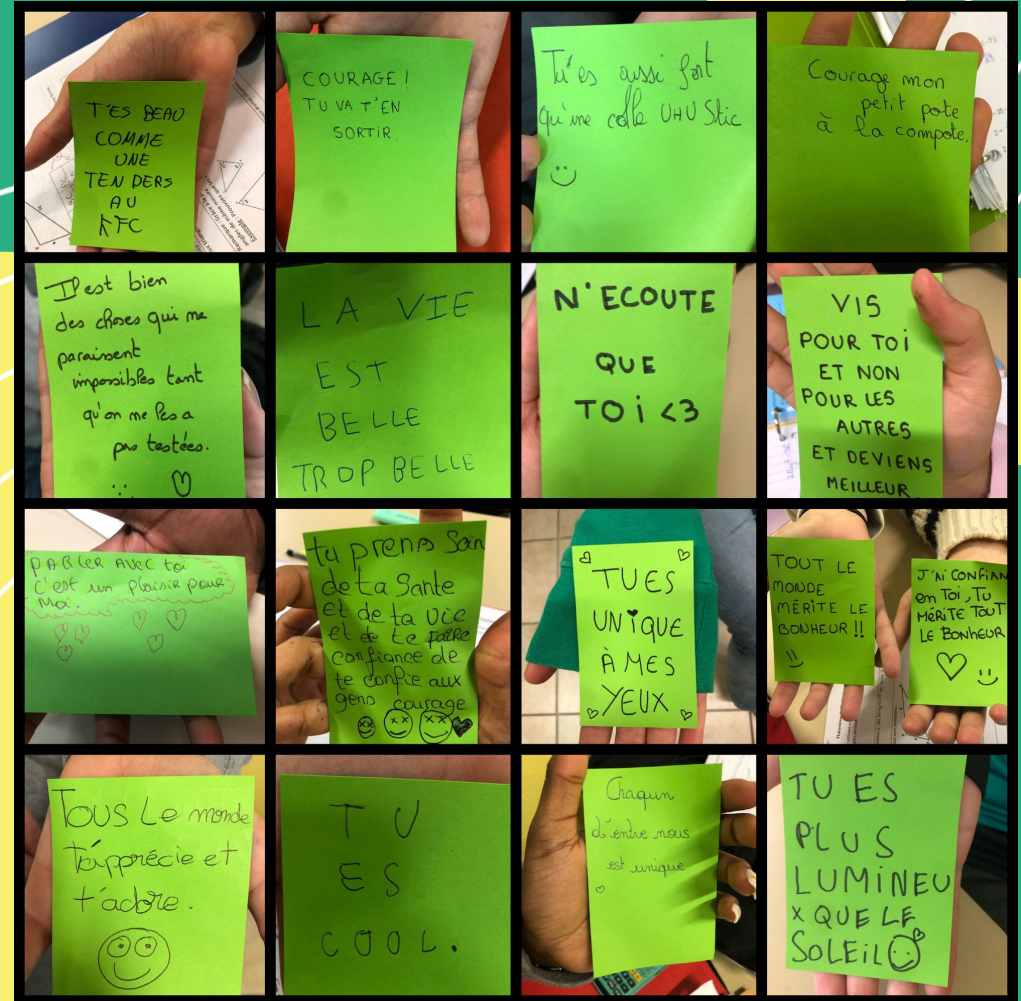
des objectifs d'entraide et de solidarité
entre tous nos élèves

Les ambassadeurs harcèlement

- au moins 10 élèves recrutés selon leur motivation (à expliquer à l'équipe ressource du collège)
- des élèves citoyens acteurs et responsables, qui ne sont ni justicier, ni médiateur, ni témoin passif, mais des élèves à l'écoute qui savent interpeller et prévenir les adultes
- une formation particulière pour apprendre son rôle et ses missions, par l'équipe ressource
- des projets sur le harcèlement à mettre en place selon leurs envies et les besoins de l'établissement

Exemple d'action au collège journée "non au harcèlement" du 10/11/22

Création d'un mur de la
bienveillance, pour la
salle d'études, avec tous
vos petits mots positifs
et bienveillants.



Merci de votre attention !

Des questions ?

Besoin de précisions ?

**Nous sommes disponibles via mail sur l'ENT
(Bertrand JOLY, Eric LIMA ou Gwenaëlle GRISON)
ou par téléphone au 03.22.46.04.19.**